

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU 3 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 3 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 27 juin 2023

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOUET Christelle, RAMBAUD Corinne, PELLETIER Chloé, SABOURIN Angélique, MM CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROUILLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENT EXCUSÉE : Mme TURBE Anne-Marie

Monsieur Jean-Marie FRAGU a été désigné secrétaire de séance

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel des associations de maires, un rassemblement avait été organisé le midi-même avec Saurais. Une lecture du texte envoyé par l'ADM a été faite par les 2 maires des communes voisines pour donner suite aux émeutes qui ont eu lieu ces derniers jours. Une vingtaine de personnes étaient présentes à cet appel civique.

ECLAIRAGE PUBLIC

M. Le Maire rappelle le projet de changement de l'éclairage public pour passer au tout en LED appuyé par le Sieds et la subvention du Fonds Vert accordée pour un montant de 13 203 €. De ce fait, il présente de nouveau le plan de financement du projet ainsi que les devis de Séolis et demande au Conseil Municipal de délibérer sur la signature de ces derniers pour un montant de 21 176.10€ HT pour la 1^{ère} tranche et de 20 095.02 € HT pour la 2^{ème} tranche.

PLAN DE FINANCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

	<i>Proposition du Sieds</i>			
	MONTANT HT	SIEDS PRISE EN CHARGE	POURCENTAGE	RESTE A CHARGE
TRANCHE 1	21 176,10 €	9 978,55 €	47,12%	11 197,55 €
TRANCHE2	20 095,02 €	9 836,53 €	48,95%	10 258,49 €
	41 271,12 €			21 456,04 €

<i>Financement souhaité</i>		
Organisme	montant	pourcentage
Sieds	19 815,08 €	48%
Fonds vert	13 203,00 €	32%
Commune	8 253,04 €	20%
TOTAL	41 271,12 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les devis d'un montant de 21 176.10€ HT pour la 1^{ère} tranche et de 20 095.02 € HT pour la 2^{ème} tranche auprès de Séolis ainsi que tout document se rapportant à ce dossier. (Il est précisé que l'accord du service d'urbanisme et de l'UDAP est attendu afin de permettre la réalisation du projet compte-tenu de sa zone géographique située en partie à proximité du château).

LABEL « TERRE DE JEUX »

M. Le Maire présente le courrier reçu pour la labellisation de la commune à l'appellation « Terre de Jeux ». Ainsi, la commune pourra apposer le label lors de ses manifestations. Un évènement pourrait être organisé lors du passage de la flamme olympique à Parthenay.

AUDIT ENERGETIQUE : SALLE DES FETES ET MAIRIE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que pour donner suite au rapport envoyé par l'entreprise qui a effectué le diagnostic énergétique, un représentant du Sieds est venu le présenter afin de mettre l'accent sur les préconisations et les aides apportées par le Syndicat. Ainsi, selon un des exemples donnés, pour un coût approximatif de rénovation énergétique de 240 000€ HT comprenant l'isolation par extérieur, le plafond, le changement du chauffage, des ventilations, des ouvertures, le coût de financement réel de la commune pourrait être d'environ 50 000€ HT. Les subventions viendraient du Sieds, du Fonds Vert mais aussi des certificats d'énergie. Concernant la mairie, des aides pourraient également être apportées par tranche annuelle pour des petits travaux comme le changement de quelques menuiseries, des têtes thermostatiques des radiateurs du secrétariat, l'isolation par l'intérieur décrite dans le rapport ou encore le remplacement de l'éclairage en LED. Des devis seront demandés en ce sens.

Pour les travaux de la salle des fêtes, le projet devra être divisé en 2 parties distinctes : rénovation énergétique et travaux d'embellissement de la partie actuelle avec agrandissement.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu le rapport de l'audit structure du cabinet d'étude. Il dit que les conclusions ne sont pas très claires quant à la possibilité de réouvrir la salle. La personne qui a effectué l'audit structure doit nous recontacter afin de préciser ce qui est attendu pour pouvoir donner accès de nouveau au lieu.

Un échange s'effectue sur le projet d'agrandissement de la salle des fêtes et le budget qui y sera alloué.

SOIREES DU PATRIMOINE

Un point est fait sur les personnes qui seront présentes le 29 juillet. Il est précisé que le jeudi 27 juillet après-midi, les Tivoli de La Peyratte seront montés (un agent de La Peyratte sera présent). Le vendredi matin, la scène sera installée (elle aura été récupérée au préalable le jeudi matin) puis l'après-midi, ce sera au tour des autres Tivoli, des tables et des bancs. M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un point avait été fait pour les branchements électriques avec le technicien du CARUG, M. GENTET électricien, M. PELLETIER représentant du Comité des Fêtes et les agents communaux. M. Le Maire dit que l'association Capella Bertrandi a pu tester son exposition en amont avec la nuit des églises du 30 juin qui a été très appréciée et a attiré environ 80 curieux. M. BOUTINEAU informe le Conseil Municipal de ce que proposera le Comité des fêtes à la buvette et au point restauration. Il est rappelé qu'une réunion d'organisation est programmée par le Comité des fêtes le mercredi 5 juillet à 20h30 à la mairie.

13 JUILLET

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les Tivoli seront montés le 13 juillet au matin. La formule sera la même que d'habitude : rendez-vous à 19h au Terrier du Fouilloux puis l'apéritif sera offert par la commune de Saurais à 19h30.

GROUPEMENT DE COMMANDE REPROGRAPHIE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons la possibilité d'adhérer au groupement de commande reprographie sans obligation d'achat créé par la communauté de communes. Il précise que compte-tenu du fait que l'imprimante de la commune n'est plus sous garantie, ce groupement pourrait nous permettre d'accéder à des offres intéressantes en cas de nécessité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la participation au groupement de commande.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M. Le Maire dit que toutes les communes vont être tenues de mettre en place des zones d'accélération des énergies renouvelables. « *La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « ENR », contient un arsenal de mesures visant à favoriser la production de différentes énergies alternatives à celle d'origine nucléaire. Parmi elles, figurent des dispositifs de planification territoriale dont l'objet est de favoriser l'implantation de ces projets, ainsi que de réalisations industrielles jugées nécessaires à la transition énergétique. Sont ainsi créées des « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables »* Il faut donc être capable de connaître les zones susceptibles de recevoir des éoliennes, ou encore des panneaux photovoltaïques. Il ajoute que des détails concernant ces zones devraient être précisés et des points éclaircis dans le cadre de l'élaboration du PNR. En ce qui concerne celles-ci, ce sont les parkings qui sont priorités pour recevoir des panneaux photovoltaïques, sous forme d'ombrières notamment.

DIVERS

Parterre Ceci

M. Le Maire dit que l'entreprise CECI, située dans le bourg de la commune, rencontre des difficultés pour se faire livrer. En effet les fournisseurs sont obligés de se garer sur la route, ce qui gêne la circulation et peut être source d'accident. L'entreprise a donc demandé que le parterre de fleur de la commune soit supprimé pour pouvoir faciliter les déchargements. Il demande l'avis du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour la suppression du parterre.

Référent déontologue

M. Le Maire dit que le choix d'un référent déontologue va être porté à délibération. Il ajoute que nous attendons des précisions de la part de l'Association des Maires.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 4 septembre à 20h30. La séance est levée à 21h37.